

Culture générale et expression BTS 1	Thème 2 – Je me souviens	Correction du DS3 Mémoire collective
-----------------------------------------	--------------------------	-----------------------------------------

1/ Quel est le thème et le sous-thème du corpus ? /2

Le thème du corpus est la mémoire et le sous-thème est la mémoire collective.

2/ Faire un résumé des 3 documents (un paragraphe par document de 5 à 15 lignes) /6

Le document 1 est un extrait de l'essai de Eric Costeix : Alain Resnais, La mémoire de l'éternité. Il est question du travail du réalisateur Alain Resnais sur le film Hiroshima mon amour. (On peut le voir grâce au champ lexical du cinéma). Par ailleurs, il est aussi question de mémoire dans ce document. En effet, il est expliqué que le cinéma, le fait de mettre en image des événements de l'histoire comme l'explosion d'Hiroshima, permet de les garder en mémoire malgré les décennies qui passent. Même si les témoins ne sont plus vivants, garder une trace filmée (ou écrite) permet de conserver la mémoire des faits marquants.

Le document 2 est un article de presse issu du journal La Voix du Nord. Ce document est récent et il revient sur les cérémonies commémoratives des attentats de janvier 2015, à Charlie Hebdo et à l'Hyper Cacher. Ce document est intéressant parce qu'il revient sur la nécessité de se souvenir de ces tragiques événements. Le journaliste revient sur le pourquoi du souvenir : pour avancer, pour contrecarrer le traumatisme, pour « continuer de vivre ». Le journaliste cite aussi Pascal Obry qui est historien et qui revient quant à lui sur le comment, c'est à dire sur la manière dont les français ont réagi après ces événements (des rassemblements, des défilés...).

Le document 3 est un extrait du site internet de l'Unesco. Il est question de la commémoration de la Shoah. Il est question d'une journée internationale qui nous permet de nous remémorer les atrocités nazies et de nous souvenir des victimes. Cette année, le thème choisi par l'Unesco est : « Des mots au génocide : Propagande antisémite et Holocauste ». Autrement dit, se souvenir de la manière qu'avaient les nazis de manipuler les consciences pour déporter et exporter les juifs d'Europe.

3/ Reformulez la phrase du document 2 : « Les tueries de janvier ne pouvaient pas ne pas connaître leur première commémoration. » /3

Il était indispensable de se souvenir collectivement des attentats de Charlie Hebdo et de l'Hyper Cacher en janvier 2015.

4/ De quels événements est-il question dans le corpus ? /2

Dans le document 1 il est question du bombardement atomique d'Hiroshima, le 6 août 1945. (Bombardement orchestré par les Etats-Unis. Hiroshima est une île du Japon. Le 9 août aura lieu un second bombardement sur la ville de Nagasaki, cette fois-ci)

Dans le document 2, il est question des attentats islamistes du mois de janvier 2015.

Dans le troisième document il est question de l'holocauste et de l'extermination des juifs pendant la seconde guerre mondiale.

Ces 3 documents ont pour point commun de mettre en avant des événements marquants et tragiques de l'histoire.

5/ Dans le document 1 et le document 2, trouvez 2 arguments et les exemples qui sont associés. /4

Doc 1 : Le premier argument est : « La mémoire est éternelle, ceux qui l'invoquent sont mortels », autrement dit se souvenir du bombardement d'Hiroshima (mais les autres aussi) ne se limite pas uniquement à ceux qui en ont été témoins, mais les générations suivantes doivent aussi se souvenir. L'exemple associé est : « une sorte de refus d'entrer en contact avec ce qui est représenté, à l'image d'une caméra phobique, d'un symptôme d'évitement compulsif ? Est-ce la peur de la radioactivité ou

Culture générale et expression BTS 1	Thème 2 – Je me souviens	Correction du DS3 Mémoire collective
-----------------------------------------	--------------------------	-----------------------------------------

le refus de voir un passé que l'on aimerait mieux oublier ? ».

Le deuxième argument est le suivant : « Un art capable de compenser cette déficience humaine », autrement dit le cinéma permet de se souvenir alors que la mémoire humaine est faillible, elle peut permettre d'oublier. L'exemple associé est : « C'est pourquoi on a développé la possibilité d'héberger le souvenir dans des livres, le cinéma et maintenant les disques durs d'ordinateurs ».

Doc 2 : Le premier argument énoncé se trouve au début du document : « Les commémorations (...) sont indispensables ». Le paragraphe suivant avec les doubles négations en est l'exemple.

Le deuxième argument est que les attentats « construisent l'histoire d'une nation ». Autrement dit, les attentats font partie de l'histoire de manière active et ils transforment, modifient l'ordre établi jusque là. Les exemples relatifs à cet arguments sont la « mobilisation » et les défilés du 11 janvier et du 13 décembre 2015. C'est une réponse des français qui ont choisi d'aller dans la rue de manière pacifiste plutôt que de répondre par la violence. Cette démarche s'inscrit dans notre patrimoine culturel, celui des Lumières et de l'Humanisme.

(NB : le siècle des Lumières n'est pas la date d'invention de l'électricité ! C'est un mouvement intellectuel du XVIIIème siècle en France et en Europe. Le but était de dépasser l'obscurantisme et de promouvoir les connaissances. Des philosophes et des intellectuels encourageaient la science par l'échange intellectuel, s'opposant à la superstition, à l'intolérance et aux abus des Églises et des États)

6/ Question ouverte : Selon toi, quels sont les moyens que nous avons pour nous souvenir des événements marquants de l'histoire ? /3

Il y a différentes manières de se remémorer et se souvenir des événements marquants historiques.

Il y a des moyens personnels collectifs, c'est à dire des actions que nous pouvons tous faire en même temps de manière personnelle : les défilés, allumer une bougie, nous recueillir devant un monument symbolique (comme la place de la République à Paris) ou devant les lieux où se sont déroulés l'Histoire (Bataclan, camp d'Auschwitz...)

Il y a des moyens de nous souvenirs qui sont institutionnels, c'est à dire qu'ils sont instaurés par l'Etat : Les cérémonies de commémoration, les plaques commémoratives, l'apprentissage de l'Histoire à l'école, les musées, la création de journées nationales et internationales.